



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

121. Prier. Supplier.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

que le *présent* est moins considérable que le *don*. L'Auteur reconnoît que les Princes se font des *présents* les uns aux autres ; ainsi la seconde qualité qu'il attribue au *présent*, d'être fait à des personnes moins considérables, ne lui est point essentielle. Les biens dont on nous accorde le domaine entier, dont nous faisons usage sans les détruire, & qui sont immeubles, sont, je crois, les véritables objets du *don* ; on en transporte la propriété sans les déplacer. Les biens qui se détériorent par l'usage, & qui sont mobiliers, sont les objets du *présent* ; on les déplace pour en transporter la propriété. (B.)

On dit des talents de l'esprit & du corps, qu'ils sont un *don* de la nature ; & des biens de la terre, qu'ils en sont des *présents*. On dit, les *dons* de Cérès & de Pomone, & les *présents* de Flore ; parce que les premiers sont de nécessité plus absolue, & les autres de pur agrément (b).
(*Encycl. V*, 36.)

(b) Voyez tome I, art. 212.

120. CONFÉRER. DÉFÉRER.

On dit l'un & l'autre en parlant des dignités & des honneurs que l'on donne. *Conférer* est un acte d'autorité ; c'est l'exercice du droit dont on jouit. *Déférer* est un acte d'honnêteté ; c'est une préférence que l'on accorde au mérite.

Quand la conjuration de Catilina fut éventée, les Romains, convaincus du mérite de Cicéron, & du besoin qu'ils avoient alors de ses lumières & de son zèle, lui *déférerent* unanimement le Consulat ; ils ne firent que le *conférer* à Antoine. (B.)

121. PRIER. SUPPLIER.

C'est demander avec ardeur & avec soumission à ceux qui sont en état d'accorder ce quel'on desire.

Supplier est beaucoup plus respectueux que *prier*, & marque, dans celui qui demande, un desir plus vif & un besoin plus urgent d'obtenir : nous *prions* nos égaux & nos amis de nous rendre quelque service ; nous *supplions* le Roi & les personnes constituées en dignité, de nous accorder quelque grace, ou de nous rendre justice.

En parlant des Grands, ou en leur adressant la parole, on doit également se servir de *supplier* ; j'ai *supplié* le Roi de, &c. Sire, je *supplie* Votre Majesté de, &c. Mais, s'il s'agit de Dieu, on ne dit que *prier* en parlant de lui, & l'on peut dire *prier* ou *supplier* en lui adressant la parole : Je *prie* Dieu que cela soit ; mon Dieu, je vous *prie* d'avoir pitié de moi ; Je vous *supplie*, ô mon Dieu ! d'avoir pitié de moi : le degré d'ardeur décide le choix entre ces deux dernières phrases.

D'où vient cette différence par rapport à Dieu & aux grands de la terre ? Car l'usage même, que l'on donne ordinairement pour dernière raison, a aussi les siennes. Ne seroit-ce pas parce que la supériorité des grands étant accidentelle & en quelque sorte précaire, vu les droits imprescriptibles de l'égalité naturelle, on ne doit se permettre aucune expression qui puisse leur rappeler trop clairement ces droits, & donner quelque atteinte à leur prééminence ? Au contraire, la grandeur de Dieu est si incontestable, que le choix des expressions ne doit plus tomber que sur nos besoins ; & elle est si supérieure à notre néant, que les différences de nos façons de parler sont nulles à son égard.

Au reste, il faut remarquer encore que l'on dit *prier* Dieu, sans autre addition ; mais on ne peut dire, *supplier* le Roi, sans ajouter de quoi

on le *supplie*. *Prier* Dieu est un devoir indispensable, & dont l'objet est constant. *Supplier* le Roi ou les grands est un acte accidentel & dont l'objet doit être déterminé. (B).

122. PRIER DE DINER. PRIER A DINER.
INVITER A DINER.

Ces trois phrases, qui semblent d'abord signifier la même chose, parce qu'en effet il y a un sens fondamental qui leur est commun, ont pourtant des différences qu'il ne faut pas confondre.

Prier, en général, suppose moins d'appareil qu'*inviter*; & *prier de dîner* en suppose moins que *prier à dîner*.

Prier marque plus de familiarité; & *inviter* plus de considération. *Prier de dîner* est un terme de rencontre & d'occasion; & *prier à dîner* marque un dessein prémédité.

Si quelqu'un, avec qui je puis prendre un ton familier, se trouve chez moi à l'heure du dîner, & que je lui propose d'y rester pour faire ce repas avec moi tel qu'il a été préparé pour moi, je le *prie de dîner*. Si je vais exprès, ou si j'envoie chez lui, pour l'engager à venir dîner chez moi, alors je le *prie à dîner*, & je dois ajouter quelque chose à l'ordinaire. Mais, si je fais la même démarche à l'égard de quelqu'un à qui je dois plus de considération, je l'*invite à dîner*, & ma table doit avoir une augmentation marquée.

Quand on *prie de dîner*, c'est sans apprêt; quand on *prie à dîner*, l'apprêt ne doit être qu'un meilleur ordinaire; mais, quand on *invite à dîner*, l'apprêt doit sentir la cérémonie. (B.)